

## Mgr Pascal Wintzer, un évêque "accueillant"

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#)

Date : 3 août 2011

Voici le communiqué de l'administrateur apostolique de [l'archidiocèse sede vacante de Poitiers](#) :

La semaine dernière, j'ai appris que l'abbé Philippe Laguérie, supérieur général de l'Institut du Bon Pasteur, résidait dans les environs de Poitiers depuis quelques temps. Il a pris l'initiative de me rencontrer pour m'annoncer cela. Cependant, la nouvelle m'était parvenue quelques jours auparavant. De cette résidence, due à un soutien amical à la personne de l'abbé Laguérie, celui-ci exerce sa mission au service de l'Institut du Bon Pasteur dans les divers lieux, en France et ailleurs, où cet Institut a été appelé. Deux ou trois personnes résident avec lui, qui l'assistent dans l'exercice de sa responsabilité. L'abbé Laguérie est ici en tant que citoyen français. Comme tel, il bénéficie de la liberté d'installation et de résidence. Si la loi civile est respectée, j'émet des réserves tout au moins quant aux bonnes pratiques ecclésiales. Ni l'abbé Laguérie ni l'Institut du Bon Pasteur n'ont été appelés à venir dans le diocèse de Poitiers, ils n'y exercent donc aucune charge pastorale.

Il est vrai que, dans le diocèse de Poitiers, les charges pastorales sont bien souvent confiées aux laïcs...

Je relève tout de même cette perle "*L'abbé Laguérie est ici **en tant que citoyen français**. Comme tel, il bénéficie de la liberté d'installation et de résidence.*" Est-ce à dire que si l'abbé Laguérie était citoyen d'un pays africain, Mgr Wintzer aurait réclamé son expulsion *manu militari* ?